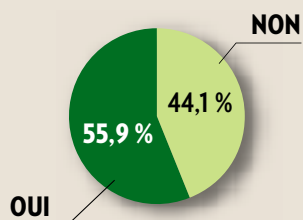


Vos votes d'hier

EDF doit-elle privilégier les entreprises françaises ?

**À vos claviers**

Chaque jour, dans cette page, *La Tribune* tente d'éclairer les ressorts et les enjeux des questions que vous vous posez : sur votre vie quotidienne, vos revenus, les grandes options politiques qui pourraient changer votre quotidien, mais aussi le fonctionnement de la Bourse ou les grandes tendances économiques qui ne manqueront pas d'avoir des conséquences sur vous et sur votre place dans la société.

Chaque jour, nous écoutons vos réactions avec la plus grande attention. Par un vote et vos commentaires sur notre site www.latribune.fr, ou par SMS, *La Tribune* vous permet désormais de dire ce que vous en pensez, ce qui vous paraît prometteur, séduisant, enthousiasmant même. Ou, au contraire, ce qui vous gêne, voire vous choque dans le traitement des questions qui seront posées ici. Il n'y a pas de point de vue interdit, ni autorisé. Aussi, le lendemain et les jours suivants, nous publions dans cette colonne vos contributions, qui apportent un nouvel éclairage. Ou celles qui expriment le mieux les points de vue de nos lecteurs. Le nombre et la qualité de vos réponses nous permettent de mieux cerner vos préoccupations. Et ainsi de cibler toujours mieux nos questions. Cette colonne, c'est la vôtre... Prenez-la !

Retrouvez sur

La Tribune.fr

nos chaînes thématiques

Finances personnellespatrimoine, impôts, placements, assurance-vie, produits financiers, avec les meilleurs experts de *La Tribune***Loisirs Culture**

films, spectacles, expositions, livres, concerts, disques, à découvrir absolument

Faut-il supprimer les droits de succession ?

La réforme des droits de succession a été hissée au rang des priorités du programme de Nicolas Sarkozy. Objectif : supprimer toutes taxes pour 90 % des Français. Une mesure qui pourrait coûter au budget quelque 5 milliards d'euros sur un total de 7 milliards de recettes engrangées en 2006.

Oui : Pascal Salin**« Un impôt sans légitimité économique ou morale »**

La seule réforme qui ait un sens à la fois économique et moral est la suppression de tous les droits de succession. Tout le reste n'est que du bricolage fiscal au gré des opportunités politiques. Même si les droits de succession ont été grandement amputés ces dernières années, ils demeurent un impôt inique, sans légitimité économique et aux conséquences graves, comme la fuite des capitaux. Mieux, je me place même sur un plan éthique pour dénoncer cet impôt : comment en effet justifier un prélèvement, qui reste élevé, sur un mort au seul motif qu'il a su se constituer ou entretenir dans sa vie passée un capital ? Cela remet en cause la légitimité de la propriété du capital et par conséquent la liberté du propriétaire de donner la destination qu'il souhaite à ce capital après sa mort. Cela revient à punir celui qui a fait l'effort toute sa vie d'accumuler un patrimoine, non sans avoir au passage acquitté des impôts souvent importants. C'est toute l'absurdité de la progressivité des droits de succession. Je trouve tout aussi choquantes les mesures qui consistent à inciter les personnes à faire des donations avant leur mort. Cela peut paraître extrêmement dangereux alors même que l'on assiste au vieillissement de la population et que chacun sait que l'allongement de la durée de la vie a un coût de plus en plus important. La suppression de cet impôt ne serait en rien un



Pascal Salin, professeur à l'université de Paris-Dauphine.

« cadeau » fait aux plus fortunés : il n'a tout simplement pas de sens dans un pays qui reconnaît le droit à la propriété privée.

Non : Bernard Salanié**« Une fiscalité peu contraignante qui mérite d'être réformée »**

Les Français sont généralement hostiles à toute augmentation de la fiscalité sur les droits de succession, alors même que bien peu d'entre eux y sont soumis. En fait, 90 % des conjoints qui héritent et 80 % des enfants ne paient aucun droit. Chaque parent peut par exemple laisser 50.000 euros à chaque enfant tous les dix ans. Le taux d'imposition le plus élevé est de 40 % ; mais il ne s'applique à un héritier direct qu'au-delà de 520.000 euros. Les réformes des « donations entre vifs » intervenues depuis vingt ans – et accentuées par Nicolas Sarkozy – font qu'un ménage français peut aujourd'hui laisser à chacun de ses enfants environ 300.000 euros en fran-



Bernard Salanié, professeur à l'université de Columbia.

chise d'impôt, et 500.000 euros supplémentaires faiblement imposés. De nombreuses dispositions permettent aussi de minimiser les droits lors d'une transmission d'entreprise. Dès lors, on peut s'interroger sur l'urgence de supprimer une fiscalité si peu contraignante. En revanche, les droits de succession mériteraient d'être réformés afin de concilier une redistribution plus efficace avec une plus grande neutralité du point de vue économique.

Il serait ainsi souhaitable d'imaginer deux régimes de taxation. Le premier relèverait des donations, c'est-à-dire d'une transmission programmée au fil du temps au profit des enfants ; elle devrait être soumise à une fiscalité allégée, comme les revenus de l'épargne. Le second concernerait le patrimoine restant au décès des parents, qui pourrait être taxé de façon plus importante sans trop décourager l'épargne.



Le symbole prime sur le financier

À chaque élection, la question des droits de succession revient sur le tapis. Le sujet n'est pourtant pas une particularité française. Plusieurs pays ont ou prévoient de tirer un trait sur les « taxes de la mort », à l'exemple notamment de l'Italie sous la férule de Silvio Berlusconi. Des décisions qui ne sont pas toujours simples à prendre tant les politiques semblent divisés sur l'opportunité d'une telle mesure. Même l'Amérique de Bush n'a concédé qu'une suspension temporaire et progressive des droits de succession en 2001, et qui sera remise en cause en 2010. Les arguments de chacun sont connus. Pour les économistes libéraux, les droits de succession s'apparentent à une double taxation d'un même bien.

Et pour les tenants de la redistribution des richesses, il n'est pas inutile de remettre les compteurs à zéro lors d'une succession pour atténuer les inégalités, ce qui ne peut être que méritoire si on l'en croit l'attachement des Français à l'impôt sur les grandes fortunes (ISF). Nous sommes bien là, non dans l'efficacité fiscale, mais dans le domaine de la symbolique. Difficile alors de demander aux hommes politiques de trancher. Il semble plus aisé de vider progressivement ces impôts symboles de leur substance à coup de réformes successives. C'est clairement le chemin pris par la majorité pour les droits de succession et l'impôt sur la fortune.

ÉRIC BENHAMOU

Votre @vis

Votez sur ce débat

Sur le Web : latribune.fr

Par SMS : envoyez

Tribune oui ou Tribune non

au 61716 (0,35 euro par envoi + le coût du SMS)

Adressez vos commentaires

Sur le Web : latribune.fr

Par courriel :

vsegond@latribune.frebenhamou@latribune.fr